

Haro sur les panneaux solaires ?

Affiche : © Stéphane Court



Les panneaux de Stéphane Court couvrent une surface de 6 mètres de large sur 1 mètre de haut.

L'histoire a démarré comme un banal conflit de voisinage. Son issue pourrait cependant avoir des répercussions dépassant largement les frontières de Calas, le village des Bouches-du-Rhône où Stéphane Court vit avec sa famille. Il y a quelques années, M. Court entreprend, avec l'accord de la mairie, des travaux pour se rapprocher de l'autonomie énergétique et diminuer ses émissions de CO₂. Une pompe à chaleur remplace la chaudière à gaz, des panneaux solaires thermiques fixés sur la façade sud fournissent l'eau chaude et, sur le toit, du photovoltaïque produit de l'électricité.

Mais les panneaux solaires posent problème à un voisin, qui se plaint de les voir de la fenêtre de sa chambre à coucher et depuis son jardin.

En septembre 2009, M. Court est assigné en justice pour « préjudice visuel important constitutif d'un trouble de voisinage ». Un expert est désigné, qui rend son rapport près d'un an plus tard. Les deux voisins ont entre temps entamé des discussions pour éviter de retourner devant la justice. Le trouble de voisinage est en effet largement laissé à l'appréciation du tribunal. « Pour l'un comme pour

l'autre ce serait la roulette russe » selon Stéphane Court, qui continue de s'interroger : « Est-ce qu'une installation de panneaux solaires doit être considérée comme un trouble de voisinage ? Si oui, n'importe qui, qui aura des panneaux sur sa maison, pourra être embêté. » S'il était condamné et que la décision soit confirmée en appel, elle pourrait faire jurisprudence. L'Association pour la promotion des énergies renouvelables (Apex) l'a bien compris, qui appelle à signer une pétition et estime qu'une « éventuelle condamnation de Mr Court dans cette affaire ne manquerait pas, en plus de rendre son installation à jamais déficitaire, d'aller à l'encontre de la volonté politique [de limiter] l'utilisation des énergies fossiles » (1). Cette analyse est partagée par les responsables locaux qui ne voudraient pas voir ce type de procédure entraver leurs projets en matière d'énergies renouvelables. Pendant ce temps, à Calas, des habitants « attendent de voir » avant d'installer leurs propres panneaux solaires. Les frais de justice qui ont plombé l'investissement de Stéphane Court les ont refroidis...